



PROCÈS-VERBAL DE LA TROISIÈME (3^E) RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT NATIONAL DES MINES TENUE LE MARDI 8 FÉVRIER 2011, À LA SALLE VERRIÈRE DE L'HÔTEL DELTA CENTRE-VILLE DE MONTRÉAL

Présence des membres ayant droit de vote :

Mesdames Judith Côté
Johanne Jean
Michèle Perron
Annie Rochette

Messieurs Michel Aubertin
Michel Bélanger
Donald Bhérer
François Biron, président
Jean Carrier, président-directeur général
Daniel Marcotte
Jean-Pierre Thomassin

Présence des membres sans droit de vote :

Messieurs Daniel Desbiens, représentant du MELS
Robert Giguère, représentant du MRNF

Assistent :

Madame Lyne Bisson, à titre de secrétaire d'assemblée
Monsieur Pierre Labelle, à titre de consultant, pour traiter du point sur la planification stratégique.

Sont excusés :

Membres ayant droit de vote

Madame Nian Matoush
Messieurs Gary James, vice-président
Donald Noël

Membre sans droit de vote

Monsieur Marian Lavoie, représentant du MESS

1.0 MOT DE BIENVENUE

Monsieur François Biron, président, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration de l'Institut pour cette troisième assemblée.

2.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président constate le quorum des membres ayant droit de vote et déclare la séance ouverte. Il est 9 h 15.



3.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture du projet d'ordre du jour et propose de tenir la séance en deux parties : la première partie portera sur tous les points inscrits à l'ordre du jour, à l'exception du point 5 (Planification stratégique). Celle-ci se terminera à 10 h 30 pour faire place à l'animateur invité, monsieur Pierre Labelle, pour la présentation du point 5.

Au terme de cette présentation, si tous les points inscrits à l'ordre du jour n'ont pas été traités aujourd'hui, les membres seront invités à accepter un ajournement de la présente séance à une date ultérieure, laquelle sera fixée d'un commun accord entre les membres.

INM-10-11-024

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Daniel Marcotte;

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1.0 Mot de bienvenue;
- 2.0 Ouverture de la séance et constat du quorum;
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du 25 novembre 2010;
- 5.0 Planification stratégique 2011-2016;
- 6.0 Projets en lien avec la mission de l'INM (art. 6.2);
 - 6.1 Grille d'analyse des projets et processus décisionnel;
 - 6.2 Échéancier au 31 mars et période d'échanges sur des idées de projets;
- 7.0 Article 5.4 de la Loi sur l'INM et partenariat CSMO/INM;
- 8.0 Formation de trois (3) comités de travail :
 - 8.1 Ressources humaines (plan d'effectifs, dotation);
 - 8.2 Analyse de projet;
 - 8.3 Règlement de régie interne;
- 9.0 Finances :
 - 9.1 Rapport du comité de vérification sur le bilan financier au 31 janvier 2011;
 - 9.2 Analyse des besoins financiers jusqu'à la fin de l'année financière 2010-2011;
- 10.0 Siège social de l'INM – suivi;
- 11.0 Guide des normes graphiques;
- 12.0 Site web temporaire de l'INM;
- 13.0 Document d'information sur l'INM;
- 14.0 Autres sujets :
- 15.0 Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

4.0 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 25 NOVEMBRE 2010

INM-10-11-025

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Annie Rochette;

QUE le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de l'Institut national des mines, tenue le 25 novembre 2010 soit adopté avec l'ajout d'une note au point 10.

ADOPTÉE



SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Le président-directeur général, monsieur Jean Carrier, apporte deux suivis au procès-verbal :

CODE D'ÉTHIQUE

Le MELS a confirmé la conformité de notre règlement sur le code d'éthique des membres du conseil d'administration de l'INM.

GROUPE MODULO

Le président de cet organisme a adressé une demande officielle d'aide financière. Une réponse négative lui a été transmise, conformément aux discussions du conseil, tenues le 25 novembre, en ce qui a trait à ce type de demande.

6.0 PROJETS EN LIEN AVEC LA MISSION DE L'INSTITUT (art. 6,2)

Les membres sont invités à se prononcer sur les sujets inscrits aux points 6.1 et 6.2 qui sont en lien avec la mission de l'Institut.

6.1 GRILLE D'ANALYSE DES PROJETS ET PROCESSUS DÉCISIONNEL

Conformément aux discussions qui ont été tenues à la séance du 25 novembre 2010, monsieur Jean Carrier présente une grille qui permettra à un comité d'évaluer chacun des projets qui seront présentés à l'Institut, ceci dans le but de déposer ultérieurement une recommandation au conseil d'administration.

CONSIDÉRANT la présentation faite par le président-directeur général de la grille d'évaluation de projet;

CONSIDÉRANT QUE cette grille d'évaluation tient compte de l'ensemble des aspects à considérer;

CONSIDÉRANT QUE cette grille est un outil essentiel à la réalisation du mandat de l'Institut.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Daniel Marcotte;

D'ADOPTER le principe de grille d'analyse de projet tel qu'il a été présenté par le président-directeur général;

D'AUTORISER le président-directeur général à y apporter des modifications pour en améliorer son utilisation, le cas échéant, sans en affecter les objectifs principaux.

DE MANDATER le comité d'analyse pour présenter les recommandations selon les analyses qui auront été faites sur les différents projets.

ADOPTÉE



6.2 ÉCHÉANCIER AU 31 MARS 2011 ET PÉRIODE D'ÉCHANGES SUR DES IDÉES DE PROJETS

Les membres discutent sur la possibilité de démarrer un ou des projets d'ici le 31 mars 2011.

Il est convenu d'attendre l'adoption de la planification stratégique avant d'aller de l'avant dans l'initiative de projets d'ici le 31 mars.

Toutefois, le président-directeur général se chargera d'élaborer tous les outils nécessaires à la présentation des futurs projets.

7 ARTICLE 5.4 DE LA LOI SUR L'INSTITUT NATIONAL DES MINES ET PARTENARIAT CSMO/INM

Monsieur Jean Carrier fait valoir aux membres les avantages de développer des partenariats avec d'autres organismes du secteur minéral, dont le CSMO Mines.

Les membres considèrent qu'il est nécessaire d'explorer les possibilités de partenariat avec tout organisme qui possède une expertise dans le secteur minéral pour la réalisation de la mission de l'Institut.

Le président-directeur général ayant l'autorité nécessaire pour initier les démarches requises au développement de partenariats, celui-ci présentera, le cas échéant, des recommandations au conseil d'administration à cet égard.

9.0 FINANCES

9.1 Rapport du comité de vérification sur le bilan financier au 31 janvier 2011

Le comité de vérification des comptes et des états de compte, dûment mandaté par la résolution INM-10-11-10, a tenu sa première rencontre le 8 février, de 7 h à 8 h 30, afin de procéder à l'analyse du bilan financier au 31 janvier 2011.

CONSIDÉRANT le rapport verbal présenté par le président du comité de vérification, monsieur Jean-Pierre Thomassin;

CONSIDÉRANT que les membres du comité ont reçu des explications claires et précises sur les éléments qui ont été vérifiés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le conseil d'administration d'accepter le rapport du comité de vérification.

INM-10-11-027

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Michèle Perron;

D'ACCEPTER le rapport verbal du comité de vérification des comptes et des états de compte tel qu'il a été présenté par monsieur Thomassin.

ADOPTÉE



9.2 Analyse des besoins financiers jusqu'à la fin de l'année financière 2010-2011

Afin de répondre aux exigences du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et conformément aux discussions précédentes, monsieur Jean Carrier préparera un projet de révision budgétaire pour couvrir les besoins financiers de l'Institut jusqu'au 31 mars 2011.

De plus, une demande d'avance de fonds sera également transmise au MELS afin de couvrir les frais de fonctionnement de l'Institut, pour le début de l'année financière 2011-2012, et ce, jusqu'à ce que les prévisions budgétaires officielles soient adoptées par notre conseil d'administration.

5.0 PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2011-2016

Monsieur Jean Carrier rappelle que les membres du sous-comité de planification stratégique sont : madame Annie Rochette et messieurs Michel Bélanger, Jean-Pierre Thomassin, Jean Carrier, François Biron et Pierre Labelle (consultant). Il ajoute que monsieur Gary James n'a pas pu participer aux rencontres pour des raisons de santé.

Les membres du conseil procèdent à la révision du projet de plan stratégique et apportent leurs observations.

Messieurs Carrier et Labelle apporteront les modifications requises au document, à la lumière des modifications proposées par le conseil d'administration.

Il est convenu que l'Institut transmettra au Conseil exécutif la version préliminaire, pour une première lecture, dans le but d'avoir des recommandations avant la demande officielle d'acceptation du plan stratégique par l'Institut.

10.0 SIÈGE SOCIAL DE L'INSTITUT

CONSIDÉRANT la résolution INM-10-11-017 prise par le conseil d'administration le 25 novembre 2010;

CONSIDÉRANT la grille d'évaluation présentée par le président-directeur général portant sur les quatre (4) hypothèses de localisation du siège social de l'Institut;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'administration d'offrir à l'Institut national des mines un environnement propice à la réalisation de sa mission;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le conseil d'administration d'avoir la latitude nécessaire pour faire son choix en ce qui concerne le siège social de l'Institut.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Annie Rochette;



DE MADATER le président-directeur général pour adresser au Conseil des ministres du Québec une demande de modification du décret 485-2010 afin d'établir que le siège social de l'Institut sera situé sur le territoire de la ville de Val-d'Or, sans en préciser l'adresse civique.

ADOPTÉE

13.0 SITE WEB TEMPORAIRE DE L'INSTITUT

Le président-directeur général procède à la présentation du site Internet temporaire de l'Institut national des mines, dont le nom de domaine sera www.inmq.qc.ca. Ce site permettra entre autres de publier les coordonnées de l'Institut, d'offrir aux internautes un minimum d'information sur le rôle et les fonctions de l'Institut, de présenter les membres de son conseil d'administration et de mettre des communiqués en ligne.

14.0 DOCUMENT D'INFORMATION SUR L'INSTITUT

Le président-directeur général distribue le document d'information de l'Institut qui présente les membres du conseil d'administration, la symbolique de son logo et inviter les lecteurs à visiter le site web de l'Institut et de même que celui quelques-uns de ses partenaires.

Ce document sera transmis aux institutions d'enseignement du Québec (commissions scolaires, cégeps, universités), de même qu'aux principaux employeurs de l'industrie minière du Québec.

16.0 AUTRES SUJETS

16.1 Prompt rétablissement à monsieur Gary James (VP);

Madame Michèle Perron suggère de faire parvenir à monsieur Gary James des souhaits officiels de prompt rétablissement de la part du conseil d'administration de l'Institut.

Le président-directeur général se chargera de cette missive.

16.2 Capsule publicitaire (Guide : 50 carrières de l'industrie minière)

Monsieur Michel Bélanger invite les membres à se procurer un exemplaire du guide « 50 carrières de l'industrie minière », et distribue une pochette d'information à cet effet.



INM-10-11-029

17.0 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que les points à l'ordre du jour n'ont pas tous été traités.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Judith Côté;

QUE l'assemblée soit ajournée et qu'elle reprenne le 21 février 2011, à 13 h 30, par voie de conférence téléphonique. Il est 16 h 05 h.

ADOPTÉE

Francois Biron
Président

Lyne Bisson
Secrétaire d'assemblée